PROFESSEURE OU PROFESSEUR RÉGULIER EN MINÉRALOGIE APPLIQUÉE A L'ENVIRONNEMENT MINIER

CONCOURS 2025-67

Date : 01/10/2025

Faire carrière dans un milieu d'exception

L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) est une université francophone humaine, créative et audacieuse démontrant depuis près de 40 ans un incroyable dynamisme en enseignement, en recherche et en création. En forte croissance, l'UQAT représente un milieu de travail de choix conjuguant accessibilité, inclusion et excellence.

- Enseignement à des groupes de taille qui favorise les interactions
- Tâche d'enseignement réduite et fonds de recherche à l'embauche
- Conseillers et conseillères à la recherche et à la création et en pédagogie universitaire
- Parmi les trois universités canadiennes principalement actives au 1er cycle les plus performantes en recherche
- Collaboration intersectorielle en enseignement et en recherche

La recherche dans le domaine des mines et de l'environnement à l'UQAT est en croissance. Les professeures et professeurs œuvrant dans ce secteur sont rattachés à l'Institut de recherche en mines et en environnement (IRME), formé d'une équipe multidisciplinaire de 18 professeures et professeurs travaillant sur l'ensemble du processus du développement minéral. Les laboratoires de recherche de l'Unité de recherche et de service en technologie minérale (URSTM), ainsi que son personnel technique et professionnel, soutiennent le déploiement des projets de recherche multidisciplinaires de l'IRME. Le modèle organisationnel de l'IRME-URSTM mise sur la mutualisation des ressources humaines et matérielles, lui permettant d'œuvrer et de se démarquer dans trois secteurs d'activités : formation, recherche et service.

Votre rôle

La personne retenue devra offrir des enseignements principalement à des étudiantes et étudiants de cycles supérieurs dans le but d'approfondir leurs connaissances théoriques, scientifiques et technologiques dans le domaine de la minéralogie appliquée à l'environnement minier, notamment : métallogénie, géométallurgie, géoenvironnement, dans un contexte de gestion et de valorisation des résidus miniers et de restauration des sites miniers. Elle devra effectuer de la recherche et être à même d'assurer le financement des projets de recherche des personnes étudiantes aux cycles supérieurs sous sa supervision via des fonds d'organismes subventionnaires ou autres.

La personne retenue participera activement au développement et au rayonnement national et international de l'IRME et des différents partenariats (IRME-UQAT-Polytechnique, ResMinA, chaires de recherches), à travers le développement d'un programme de recherche novateur dans les domaines mentionnés précédemment. Elle sera appelée à assumer certaines tâches administratives à l'IRME et devra s'intégrer à l'équipe professorale en place. La personne sera appelée à contribuer au développement de capacités en minéralogie appliquée par la mise en place d'un nouveau laboratoire de minéralogie à l'intérieur d'un pavillon dédié à l'IRME.

Milieu inclusif

L'UQAT valorise l'équité, la diversité et l'inclusion (ÉDI) et, reconnaissant son rôle d'agent de changement, veille à garantir un milieu de vie inclusif pour tous et toutes. Ainsi, l'UQAT encourage les Autochtones, les femmes, les membres d'une minorité visible ou ethnique ainsi que les personnes en situation de handicap à présenter leur candidature, et ce, conformément au programme d'accès à l'égalité à l'emploi auquel elle souscrit.

Engagement à façonner l'avenir conjointement avec les Premiers Peuples

Ouvert sur le monde avec UQAT International

Plus de 7 000 étudiants et étudiantes

Plus de 180 programmes d'études de 1er, 2e et 3e cycle

3 campus, 4 centres et un point de service

POUR POSTULER

Toute candidature sera traitée de manière confidentielle.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae; une lettre de motivation dans laquelle elles décriront notamment leur vision de l'enseignement et les grandes orientations de leur programmation de recherche proposée, deux lettres de recommandation, et le diplôme de doctorat, et, sur une base volontaire le Formulaire d'accès à l'égalité en emploi, en spécifiant le numéro du concours, **avant 16 h, le 31 octobre 2025:**

Madame Isabelle Demers
Directrice de l'Institut de recherche en mines et en environnement
Courriel : isabelle.demers@uqat.ca

PROFESSEURE OU PROFESSEUR RÉGULIER EN MINÉRALOGIE APPLIQUÉE A L'ENVIRONNEMENT MINIER

Exigences

- Détenir un doctorat avec une spécialisation dans un ou plusieurs domaines associés aux mines et à l'environnement, notamment la minéralogie appliquée, la géochimie environnementale, la géologie, la géométallurgie ou tout autre domaine pertinent.
- Posséder un dossier de recherche universitaire bien établi ou prometteur, dans le but d'amorcer ou de poursuivre un programme de recherche autonome, novateur et de haut niveau.
- Posséder des compétences pédagogiques et aptitudes pour l'encadrement académique d'étudiants de 2e et 3e cycles.
- Avoir une disposition et aptitude à s'intégrer, coopérer, échanger et travailler en équipe, ainsi que des capacités à s'impliquer dans le développement de l'IRME.
- Posséder une capacité à s'intégrer au modèle organisationnel de l'IRME-URSTM, à obtenir des fonds de recherche externes auprès d'organismes subventionnaires et des contrats pour des travaux de services spécialisés.
- Maîtriser le français et l'anglais à l'oral et à l'écrit : la candidature d'une personne qui ne maîtrise pas le français pourra être considérée sous réserve que cette personne s'engage à acquérir, dans un délai convenu, une capacité satisfaisante de travailler en français.

Autres critères considérés comme un atout :

- Posséder une expérience industrielle et une bonne connaissance du secteur minier canadien ou international.
- Avoir une expérience de la recherche coopérative en collaboration avec des partenaires industriels et une bonne connaissance de la problématique environnementale minière.
- Avoir de l'expérience en recherche inter- ou multi-disciplinaire.
- Être membre d'un ordre professionnel tel que l'Ordre des géologues du Québec.

Durée du contrat et traitement	Lieu de travail	Entrée en fonction
Le traitement est établi en fonction des qualifications et de l'expérience de chaque personne selon la convention collective en vigueur.	Rouyn-Noranda, Abitibi-Témiscamingue	5 janvier 2026